



**COMITE SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU 22 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le vendredi cinq juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER, Président
Est désigné Secrétaire de séance : Théo GUIGUE

Référence du service :

Révision : FT/GS/PG/VM-
18d

Objet de la délibération :

AVENANT NUMERO 1

**SIMULATION DYNAMIQUE MÉTAPOPULATIONNELLE DES
ESPECES POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE
AGROÉCOLOGIQUE AVEC APPLICATION DE LA SÉQUENCE ERC**

Etaient présents(es) (57)

Frédéric TOUZELLIER, Président

Jean-Baptiste ANTONELLI, Benjamin BRUNEL, François CHARRIÈRE, Charly CRESPE, Serge GARNIER, Théo GUIGUE, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Sibylle JANNEKEYN, Rémi NICOLAS, Dominique NUTI, *Vice-président(e)s présent(e)s*

Mahieu ALLEGRE, Maya AMER MOUSSA, Chantal ANRDRÉ, Richard ARNAUD, , Grégory BENEZET, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR, Philippe BROUSSES, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nathalie CAVAILLE, , Agnès CHARAIX PY, Fanny DAGUENET, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Alain FOUQUE, Patrick GARCIA, Philippe GIBELIN, Jean-Pierre GUSAÏ, Pierre JAUMAIN, Bernard JULLIEN, Martine KUFFER, Denis LANOY, Joffrey LEON, Cécile MARQUIER, Véronique MARTIN, Frédéric MESEGUER, Jean-Christophe MORANDINI, Nicolas NADAL, Nathalie PERROT, Patrice PLANES, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Joachim RAMS, Clément ROUSSEL, Serge ROUVIÈRE, Adrien RUY, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, Christophe ZARAGOZA, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (9)

Janie ARNEGUY, donne pouvoir à Sibylle JANNEKEYN ; Jean-Antoine BUNOZ, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Alberto CAMAÏONE, donne pouvoir à André CAMBI GOURJON ; Nadine CASTELLANI, donne pouvoir à Alain FOUQUE ; Nelson CHAUDON, donne pouvoir à Hélène CASIER ; Virginie GRIOTTO, donne pouvoir à Richard ARNAUD ; Stéphane PORRET, donne pouvoir à Jean-Pierre BONDOR ; Magali PRADEILLE, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Martine SCOLLO-OGIER donne pouvoir à Charly CRESPE ;

Etaient excusés(ées), absents(es) (22)

Vincent BECHARD, Cédric BONATO, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Nicole CHANRON, Amal COUVREUR, Patrick DE GONZAGA, Philippe DESCHAMPS, Bruno FERRIER, Gilles GADILLE, Maryse GIANNACCINI, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Nicolas MEIZONNET, Laurent MESPOULET, Jean-Louis NICOLAS, Audrey PASCAL, Gaëtan PREVOTEAU, Yves RODRIGUEZ, David-Alexandre ROUX, Eddy VALADIER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Monsieur **Joachim RAMS, Membre du Bureau**, délégué à la biodiversité et à la trame verte et bleue, rapporteur expose :

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2016-09-B1-001 du 16 septembre 2016 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de trois communautés de communes sur les syndicats mixtes porteurs des SCOT « Sud du Gard » et « Uzège Pont du Gard » ;

Vu la délibération n° 2019-12-10-01d en date du 10 décembre 2019 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Vu la délibération n° 2020-10-05-11d du 05 octobre 2020 portant mise en place de la commission d'appel d'offre du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard ;

Vu la délibération n°2023-06-29-1d en date du 29 juin 2023 approuvant la 2^{ème} mise en révision générale du SCOT Sud Gard et ses objectifs ainsi que les modalités de concertation ;

Vu la délibération n°2025-06-24-12d en date du 24 juin 2025 confiant la simulation métapopulationnelle des espèces pour l'élaboration d'une stratégie agroécologique avec application de la séquence ERC à l'entreprise UBIQUISTE ;

Considérant que la durée de la mission est établie à 12 mois à compter du 28 août 2025 ;

Considérant que les travaux seront terminés en août 2026 mais qu'il est nécessaire de vérifier le travail rendu ;

Considérant que pour ne pas se voir rejeté le paiement de la dernière facture qui interviendra après service rendu et vérifié à partir de septembre 2026 ;

Il est proposé de rallonger le délai de la mission de 4 mois jusqu'au 28 décembre 2026 sans surcoût

Le COMITÉ SYNDICAL après en avoir délibéré ;

DECIDE, l'unanimité

Exprimés : 66 (dont 9 pouvoirs)

Pour :66.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

OBJET : AVENANT NUMERO 1 – MARCHE STRATEGIE
AGRO-ECOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 030-253003297-20260622-2026_06_22_18D-DE

N° 2026-06-22-18d

ARTICLE 1^{er} : De porter **un avis favorable** à cet avenant, ci-joint en annexe,

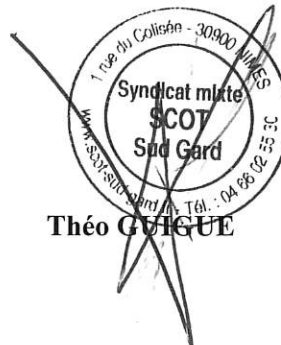
ARTICLE 2^{ème} : D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de la mission et de le charger de l'exécution de la présente délibération,

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.C.O.T. du Sud Gard**



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac

Le Secrétaire de séance



Théo GIGUE